



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 4

De la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République du Mali pour l'année 2021

Document d'action intitulé « Facilité de coopération »

MESURE ANNUELLE

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action au sens de l'article 23(2) du règlement IVCDCI - Europe dans le monde.

1. SYNTHÈSE

1.1. Tableau récapitulatif de l'action

1.Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Cooperation Facility - CF Global Europe OPSYS number: CRISNDICI AFRICA/2021/043-522 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Non
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : Mali
4. Document de programmation	Document de programmation Mali – UE NDICI 2021-2027
5.Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	Mesures de soutien
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Mesures de soutien, Facilité de Coopération
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal (1 uniquement): ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs Autres ODD importants: ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces
8 a) Code (s) CAD	15110 - Politiques publiques et gestion administrative 100%
8 b) Principal canal de distribution	Gouvernement du bénéficiaire - 12000 Organisations non gouvernementales (ONGs) et société civile – 20000 Institutions du Secteur Privé - 60000
9.Objectifs de dépenses	<input checked="" type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain

	<input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique Gouvernance numérique Entrepreneuriat numérique Création d'emplois Compétences/compétences numériques services numériques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	<u>Connectivité</u> Tags: transports Contacts interpersonnels Énergie connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Réduction des inégalités	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	COVID-19	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	Ligne budgétaire BGUE-B2021-14.020120-C1-INTPA Coût total estimé: 6 000 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE : 6 000 000 EUR			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	Modalité du projet Gestion directe par : - Subventions - Marchés publics			

1.2. Résumé de l'action

Cette action est une facilité de coopération ou *Cooperation Facility* – CF, pour conserver l'acronyme anglais communément utilisé.

Cette action vise à renforcer le partenariat Mali-UE en soutenant la transition de la mise en œuvre du programme indicatif national (PIN) 2014-2020 au nouveau cycle de programmation 2021-2027 et le nouvel accord post-Cotonou. Elle abordera les problèmes de capacité de gestion de l'aide et de coordination et soutiendra la fourniture d'assistance technique de court et moyen-terme pour des études sectorielles et thématiques, la préparation, la mise en œuvre, le suivi et évaluation, l'audit, la formation des acteurs de la coopération et des actions de sensibilisation et visibilité.

La CF contribuera aussi à l'intégration adéquate des questions transversales importantes (changement climatique, protection de l'environnement, droits humains, démocratie, genre, éducation, prévention des conflits et réduction des risques de catastrophe) dans la coopération au développement Mali-UE.

Les résultats escomptés sont les suivants:

La mise en œuvre du partenariat Mali-UE:

- 1.1 Les OSC sont renforcées et apportent une contribution de qualité dans les documents de politique publique et un plaidoyer dans les secteurs couverts par la Programmation conjointe, ainsi que par rapport aux thèmes transversaux ;
- 1.2 L'appui au secteur privé est amélioré et renforcé ;
- 1.3 La communication et visibilité des actions de l'UE au Mali sont assurées;
- 1.4 Le plan d'audit de la délégation est mis en œuvre ;
- 1.5 Le plan du suivi et d'évaluation est mis en œuvre.

La coordination et gestion de l'aide au Mali:

- 2.1 La capacité des institutions nationales (dont à titre indicatif et de façon non exhaustive, la cellule de gestion, direction Europe, le SHA) est renforcée;
- 2.2 Un secrétariat pour la Programmation conjointe européenne est mis en place et appuyé dans son fonctionnement;
- 2.3 Le suivi et la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD) et de la réforme de la gestion des finances publiques est améliorée.

Dans ce cadre, les actions financées par le projet de la CF – Global Europe consisteront en:

- des études, des audits et des évaluations;
- de l'assistance technique court terme/ponctuelle pour du renforcement de capacités (y compris des formations);
- des séminaires, conférences, ateliers et formations (organisation et participation);
- des prestations de service, des contrats de fournitures.

Lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre les réformes réglementaires et administratives nécessaires, les institutions nationales concernées peuvent bénéficier d'un échange d'expériences similaires avec les institutions nationales homologues des États membres de l'UE. À cet effet, les outils de coopération technique disponibles de TWINNING et de TAIEX peuvent être considérés comme des modalités de mise en œuvre.

2. JUSTIFICATION

2.1. Contexte

Le Mali, situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, est un pays enclavé d'une superficie de 1 241 238 km², limitrophe avec sept pays de la sous-région.

Partant des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2009 actualisé en 2018 (INSTAT, RGPH-2009), la population du Mali est estimée à 19 737 858 habitants, dont 46.56 % de moins de 15 ans et 43.96 % entre 15 et 49 ans.

Selon l'indice de développement humain établi par les Nations Unies en 2020, le Mali se classe au 184^e rang avec un index de 0.434 (moyenne mondiale de 0.737) en recul par rapport à 2019 (182^e rang sur 188 pays). Le taux d'extrême pauvreté reste aussi très élevé et il est estimé à 41,3 % en 2019. L'espérance de vie est de 59,3 ans, le temps moyen à l'école par élève est de 7,5 ans (6,8 pour les filles et 8,1 pour les garçons). Le pourcentage de population pauvre est de 68,3 % avec une incidence majeure en milieu rural. L'indice de développement humain ajusté selon les inégalités (IDHI) est de 0.289 (moyenne mondiale de 0.587). L'Indice des inégalités genre (GII) mesure les désavantages des femmes en termes de santé reproductive, autonomisation (empowerment) et marché du travail, il s'élève à 0,671.¹

Le Mali a subi plusieurs épisodes de déstabilisation, tant politique que sécuritaire ou sociale, sur les 10 dernières années. Combiné à une structure sociale fragile et amplifié par une gouvernance centrée sur les élites, le *contrat social malien* est globalement fragilisé et dans certaines zones, détruit. Le coup d'État d'août 2020 a ouvert une période de transition de 18 mois qui devrait mener à des élections et permettre de revenir à une gouvernance constitutionnelle en avril 2022 au plus tard. Les démissions contraintes du Président et du Premier Ministre de la transition le 26 mai 2021 placent plus que jamais le pays dans une situation d'incertitude. Les défis sont nombreux et presque les deux tiers du territoire échappent en partie ou totalement au contrôle de l'État. Depuis le début de la crise multidimensionnelle que le pays connaît, il existe une situation d'insécurité qui se traduit par des attaques régulières des groupes djihadistes contre les forces de défense et de sécurité et contre la population ainsi que par des violences liées à des conflits intercommunautaires. Particulièrement préoccupant sont les 4.411 cas de violences basées sur le genre, rapportés depuis 2020, 98% des victimes sont des femmes, dont 61 % de filles.²

Depuis 2012 le Mali a reçu des appuis conséquents de l'UE et de ses États membres, appuis estimés à près de 3 000 000 000EUR, principalement sous forme de dons auxquels s'ajoutent des appuis sécuritaires (EUTM, EUCAP, MINUSMA, G5 Sahel, BARKHANE etc..). Ces fonds importants ont contribué à une certaine stabilisation mais n'ont pas été accompagnés des réformes nécessaires de l'État malien, une absence de réformes que la crise socio-politique de 2020 vient en quelque sorte sanctionner.

Selon le FMI, la pandémie de COVID-19 et le coup d'État du mois d'août 2020 ont interrompu une longue période de bons résultats économiques. Selon les estimations, l'économie s'est contractée d'environ 2 % en 2020, contre une croissance d'environ 5 % en moyenne au cours des six dernières années (niveau aussi attendu avant la pandémie et les coups d'État).

Le cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) 2019-2023, demeure la référence du gouvernement en matière de stratégie de développement. Il est complété par les orientations édictées par le Président de la Transition dans sa lettre de mission adressée au Premier ministre, ainsi que les mesures inscrites dans la feuille de route de la transition. Des inscriptions budgétaires en faveur de la mise en œuvre de l'accord de paix sont également prévues.

¹ Un GII de 0 représente une égalité sur toutes les trois dimensions.

² Global Humanitarian Overview 2021. <https://gho.unocha.org/mali>.

2.2. Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes:

Des analyses fines des situations de départ, des enjeux, des acteurs impliqués, des possibilités seront nécessaires afin d'obtenir des avancées concrètes et tangibles dans les domaines prioritaires identifiés pour le PIM 2021-2027 comprenant les objectifs d'amélioration du fonctionnement de l'État (30% du budget), la création d'emplois favorisant l'économie verte (40%) et la réponse aux besoins humains de base (30%), / la PCE/ les TEI, qui appuieront la Stabilisation et présence de l'État dans les zones fragiles ; l'environnement et le changement climatique ; la jeunesse.

La CF - Global Europe permettra de financer des études, audits, évaluations, de l'assistance technique de court terme et/ou ponctuelle pour du renforcement de capacités. Des formations, séminaires et ateliers pourront également être financés pour une meilleure mise en œuvre du partenariat UE-Mali et une meilleure coordination et gestion de l'aide. Enfin, la CF contribuera à financer les activités nécessaires à la communication et à la sensibilisation des acteurs-clés aux questions générales de développement, la visibilité de la Team Europe, aux politiques de l'UE dans les secteurs prioritaires du CREDD, ainsi qu'à des thématiques transversales clés telles que l'intégration du genre et des droits humains dans les actions, l'environnement et changement climatique en ligne avec le Pacte Vert européen.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

La Délégation de l'UE au Mali sera responsable de la gestion de cette CF.

Les parties prenantes de cette action sont les suivantes (liste indicative et non-exhaustive):

- Acteurs étatiques et en particulier les ministères en charge de la mise en œuvre des actions prévues (les porteurs de devoirs, ayant l'obligation de respecter, protéger et réaliser les droits humains):
 - *Le ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale MAECI* (dont la Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED (CONFED), la Direction Europe),
 - *Le ministère en charge de l'économie et des finances MEF* (dont le secrétariat à l'harmonisation de l'aide (SHA),
 - La cellule technique de coordination du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CT-CSLP),
 - La cellule d'appui à la réforme des finances publiques (CARFIP),
 - *Le ministère du commerce, de l'industrie, et de la promotion des investissements* avec ses services techniques et ses agences,
- Le personnel des projets financés par l'UE,
- L'ensemble de la population malienne dans toute sa diversité (les titulaires de droits) - avec un accent particulier sur les groupes vivant dans des situations les plus fragiles, à cet égard, des consultations particulières auront lieu avec les porteurs de devoirs spécifiques, comme le ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.
- Les entreprises maliennes et le secteur privé en général,
- Les organisations de la société civile (OSC) en particulier celles représentant les populations vivant dans des situations précaires, les personnes handicapées, les femmes, les jeunes,
- les autorités locales.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1. Objectifs et produits

L'objectif général (Impact) de l'action est de contribuer à une mise en œuvre efficace et efficiente du partenariat Mali-UE et aux objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté au Mali.

Les Objectifs spécifiques (Outcomes) de l'action sont :

1. Mettre en œuvre de manière efficace et efficiente le programme de partenariat Mali-UE en tenant compte du contexte local et des questions transversales, y compris le genre et l'environnement ;
2. Améliorer la coordination et la gestion de l'aide au Mali.

Les produits (outputs) à fournir par cette action contribuant aux objectifs spécifiques (outcomes) correspondants sont :

La mise en œuvre du partenariat Mali-UE est appuyée notamment à travers :

- 1.1 Les OSC sont renforcées et apportent une contribution de qualité dans les documents de politique publique et un plaidoyer dans les secteurs couverts par la Programmation conjointe, ainsi que par rapport aux thèmes transversaux,
- 1.2 L'appui au secteur privé est amélioré et renforcé,
- 1.3 La communication et la visibilité des actions de l'UE au Mali sont assurées,
- 1.4 Le plan d'audit de la délégation est mis en œuvre,
- 1.5 Le plan du suivi et d'évaluation est mis en œuvre.

La coordination et gestion de l'aide au Mali est améliorée notamment à travers :

- 2.1 La capacité des institutions nationales (dont à titre indicatif et de façon non exhaustive, la cellule de gestion, la direction Europe, le SHA) est renforcée,
- 2.2 Un secrétariat pour la Programmation conjointe européenne est mis en place et appuyé dans son fonctionnement,
- 2.3 Le suivi et la mise en œuvre du cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) et de la réforme de la gestion des finances publiques sont améliorés.

3.2. Activités indicatives

Cette action envisage un appui transversal à la coopération Mali-UE (Facilité de Coopération - CF) avec un soutien au renforcement des capacités dans la gestion de l'aide et la coordination, la préparation, la mise en œuvre, le suivi/évaluation et l'audit. A l'instar des autres facilités de coopération, celle-ci permettra de financer des études, de mobiliser des assistances techniques, de renforcer les capacités des partenaires nationaux, des OSC et du secteur privé pour une identification et une meilleure exécution des actions financées par le NDICI-Global Europe et d'autres fonds de l'UE au Mali. Elle contribuera par ailleurs à financer les activités nécessaires à la communication et à la sensibilisation des acteurs-clés aux questions générales de développement ainsi qu'aux politiques de l'UE dans les secteurs prioritaires du CREDD. La CF portera une attention particulière au suivi des indicateurs du GAP III, (2021-2025) qui sont intégrés dans le PIM 2021-2027, ainsi que dans les Documents d'Action.

Les activités liées aux résultats ci-dessus sont les suivantes:

1. Appui à la mise en œuvre du partenariat Mali-UE

1.1 Le renforcement de capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) pour une contribution de qualité et thématique à l'élaboration des documents de politique publique et un plaidoyer dans les secteurs couverts par la Programmation conjointe européenne et la feuille de route pour l'engagement de l'UE avec la société civile

Le financement de la facilité de coopération permettra d'appuyer les actions suivantes, à titre indicatif et de façon non exhaustive : une réelle implication de la société civile dans l'identification des besoins prioritaires et dans l'élaboration des politiques et programmes ; le renforcement de l'expertise des OSC dans le contrôle citoyen des programmes et de l'action publique au niveau national, régional et local ; la facilitation des échanges et de la concertation entre les OSC dans les secteurs retenus par la Programmation conjointe européenne dans le cadre du dialogue structuré avec l'UE et les EM+. Un accent particulier sera mis sur les OSC et les réseaux d'OSC de jeunes et de promotion de l'égalité de genre et des droits humains ainsi que sur les nouveaux acteurs de la société civile (blogueurs, réseaux sociaux). La TFC appuiera la tenue et la participation à des dialogues sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes avec les organisations de la société civile (OSC) (y compris les organisations de femmes) dans le cadre des feuilles de route de l'UE en faveur de la coopération avec la société civile et en impliquant des acteurs influents en particulier pour la jeunesse.

1.2 L'appui au secteur privé est amélioré et renforcé

Un accent particulier sera mis pour appuyer les entreprises européennes avec notamment et de manière indicative :
-une assistance technique en appui à la création d'un dialogue public-privé et à la mise en œuvre des instruments financiers prévus par le Plan d'Investissement Extérieur (PIE) et le Fonds Européen de Développement Durable + ;
-le financement d'une expertise afin d'étudier la faisabilité des opérations de financement mixte afin d'atteindre les objectifs fixés par le premier pilier du PIE;
-le financement d'une expertise afin d'étudier les opportunités de financement des fonds de garantie afin de favoriser leur captation grâce à une meilleure connaissance du secteur bancaire local (en ligne avec le premier pilier du PIE);
-la mise à disposition d'une assistance technique ayant pour objet le développement du secteur privé et l'amélioration du climat des affaires et, dans le même sens, un appui au Conseil des Investisseurs Européens au Mali (CIEM), qui

est la Chambre de Commerce européenne au Mali, et ses missions, conformément aux deuxième et troisième piliers du PIE.

1.3 La communication et visibilité des actions de l'UE au Mali sont assurées

La communication autour des actions de l'UE au Mali, incluant le post Cotonou, le PIM 2021-2027, la PCe et les TEI sera assurée par un contrat prenant en compte la communication et la visibilité de l'UE et de ses partenaires (États membres, EUCAP, EUTM...). Cette action permettra ainsi d'améliorer la visibilité de l'UE, de ses valeurs (en particulier en ce qui concerne l'égalité de genre et les droits humains) et son action au Mali auprès du public et des partenaires maliens. Des indicateurs sexo-spécifiques seront utilisés autant que possible. Par ailleurs, des analyses seront financées en lien avec la lutte contre la désinformation.

1.4 Le plan d'audit de la délégation est mis en œuvre

Dans ce cadre et à l'instar des précédentes CF, celle-ci permettra de financer les plans d'audit de la délégation et des missions de vérification des dépenses pour des projets et programmes spécifiques.

1.5 Le plan du suivi et d'évaluation est mis en œuvre

Pour l'opérationnalisation du suivi et de l'évaluation du PIM 2021-2027, PCe et TEI, des contrats pourraient être passés avec des opérateurs externes. En particulier, un contractant pourrait être recruté pour un contrat renouvelable (en fonction de ses résultats) afin d'assurer les suivis réguliers des interventions mises en œuvre par la Délégation. Cette prestation tiendra compte de l'expérience en cours « externalisation du suivi des projets de la DUE Mali ». En ce qui concerne le suivi des indicateurs du GAP III (2021-2025), cette prestation pourra également inclure l'élaboration d'un système adéquat.

Pour les évaluations, des contrats services seront lancés afin de mettre en œuvre le plan d'évaluation de la Délégation.

2. La coordination et gestion de l'aide au Mali

2.1 Le renforcement de capacités des institutions nationales dans la gestion de l'aide et la coordination

Afin d'assurer la continuité des projets et programmes FED (10 et 11^e FED) jusqu'à la fin de leur mise en œuvre et clôture, un appui à la CONFED sera apporté.

De plus, on peut envisager un appui à la mise en œuvre du partenariat Mali-UE, sous la Direction Europe, y compris la facilitation du dialogue entre la DUE et les structures étatiques et l'appui à la mise en œuvre du PIM 2021-2027/NDICI Global Europe, de la PCe et des TEI au Mali.

Afin d'améliorer la prévisibilité et la budgétisation de l'aide apportée par l'UE et les autres partenaires du Mali, et ainsi accroître son efficacité, un appui multiforme sera apporté au Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA), notamment pour l'élaboration du Cadre de Ressources à Moyen Terme (y compris un appui à l'appropriation du Système Intégré de gestion de l'Aide Publique – SIGAP) et la réforme de l'architecture de l'aide au Mali.

Dispenser des formations sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes et le GAP III, sur les femmes, la paix et la sécurité et sur l'exploitation sexuelle et les abus sexuels, y compris le harcèlement sexuel. Participer à un dialogue sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes avec le gouvernement et les mécanismes nationaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le parlement, les autres grands acteurs institutionnels, les OSC et les autorités locales.

2.2 La mise en place d'un secrétariat pour la Programmation Conjointe européenne

L'UE, les États Membres présents au Mali, la Suisse et la Norvège, rejoints ensuite par la BEI et la Finlande se sont accordés en juillet 2020 sur une Programmation Conjointe européenne 2020-2024 (PCe). Afin d'appuyer sa mise en œuvre, la mise en place et l'appui au fonctionnement d'un secrétariat s'avère nécessaire.

Le Secrétariat devrait renforcer et dynamiser la coordination des signataires de la PCe, l'opérationnalisation des TEI, le dialogue structuré avec la société civile dans un ensemble d'actions devant assurer une forme d'écosystème - PCe. Cet écosystème consistera en la compilation des projets européens dans une base de données, le suivi des contributions de ces projets à la Programmation conjointe et aux TEI, le suivi global des indicateurs (aussi les indicateurs du GAP III qui sont intégrés dans le PIM, TEI et autres Documents d'Actions) et cibles via un Cadre de Résultats Conjoint, la communication et le reporting sur la PCe et les TEI, la mise à jour des documents (texte de base et fiches & axes d'actions), l'organisation et l'archivage informatique des données, la facilitation des actions, le compte rendu des réunions et le plaidoyer autour de la PCe/TEI, les activités concourant au dialogue structuré avec la société civile.

Le Secrétariat PCe sera composé d'experts avec des profils et expertises différents, chargés de l'appui à la réalisation de ces objectifs.

2.3 Le suivi et la mise en œuvre du CREDD et la réforme de la gestion des finances publiques

L'action permettra d'appuyer le processus de suivi de la mise en œuvre du CREDD, notamment en matière de renforcement de l'analyse qualitative (mais aussi quantitative) des indicateurs collectés annuellement ainsi que la coordination de partenaires techniques et financiers (Groupe Exécutif de Coordination - GEC et autres cadres). Cette action permettra de poursuivre l'appui apporté à la réforme de la gestion des finances publiques du pays, dans un objectif de bonne gouvernance à travers la mobilisation d'expertise et la réalisation d'études structurantes. Un accent sera mis sur le renforcement de la durabilité des actions de développement économique et humain (amélioration du financement climatique, intégration des questions environnementales et de gestion de ressources naturelles) et de l'intégration du Genre dans le processus budgétaire et un appui à la digitalisation de l'administration malienne en vue d'une meilleure performance sera également apporté. Cette action comprendra également un appui à la société civile, dans son rôle de suivi et de contrôle des fonds publics.

3.3. Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet)

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action a un risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire)

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes CAD de l'OCDE sur le genre identifiés dans la section 1.1, cette action est classée G1. Cela implique que l'égalité des genres est un objectif significatif. Toutes les activités qui seront financées sur cette CF seront conçues et mises en œuvre conformément aux principes d'égalité des genres. Toutes les actions s'efforceront d'accorder une attention particulière aux groupes socialement ou économiquement défavorisés. Un appui à l'intégration des questions de genre pourra être mobilisé dans le cadre de cette CF. La TFC veille à ce que les documents de programmation conjointe/les initiatives Team Europe intègrent la dimension de genre. Le CF pourrait se charger également de développer un système de suivi des indicateurs du GAP III, inclus dans le PIM, TEI et autre Documents d'Actions. La TFC pourra également réaliser ou mettre à jour, le profil de genre et les analyses genre sectoriels.

Droits de l'Homme

Toutes les activités qui seront financées sur cette CF seront conçues et mises en œuvre conformément aux principes des droits humains. Toutes les actions s'efforceront d'accorder une attention particulière aux groupes socialement ou économiquement défavorisés, et notamment les minorités. Un appui à l'intégration des questions des droits humains pourra être mobilisé dans le cadre de cette CF. L'action portera une attention particulière à l'application des principes de travail de l'approche basée sur les droits humains (application de tous les droits humains pour tous, participation significative et inclusive et accès à la prise de décision, non-discrimination et égalité, responsabilité et État de droit pour tous et transparence et accès à l'information soutenus par des données désagrégées).

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D0.

Démocratie

Cette action sera mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits, notamment en assurant dans toutes les activités la participation et l'accès au processus de prise de décision, non-discrimination et égalité d'accès, responsabilité et accès à l'état de droit, transparence et accès à l'information.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

La Délégation veillera à ce que les actions financées sur cette CF promeuvent la paix et la résilience là où cela sera possible. Des études sur l'analyse des conflits pourraient être financées dans le cadre de cette CF en cas de besoin.

Réduction des risques de catastrophes

La Délégation n'a pas identifié d'implications possible de cette CF dans ce domaine de DRR. Des études et analyses financées sur cette CF pourraient, si besoin, cibler spécifiquement des mesures de DRR.

Autres considérations, le cas échéant

NA

3.4. Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Environnement extérieur	Risque 1 - La volonté partagée d'approfondir le partenariat UE-Mali devient moins évidente	Faible	Faible	Dialogue politique avec les autorités. En cas d'essoufflement ou de stagnation de la dynamique de coopération, les fonds de cette CF ne seraient simplement pas déboursés.
Environnement extérieur	Risque 2 - Situation sécuritaire instable et ses conséquences	Moyenne	Moyenne	La DUE suivra étroitement le dialogue politique entre le gouvernement et les mouvements signataires de l'accord de paix et de réconciliation
Environnement extérieur	Risque 3 - Non adhésion des organisations de la société civile (OSC)	Moyenne	Faible	La DUE mettra en place des cadres de dialogue avec les OSC

Enseignements tirés:

Les leçons tirées des projets de coopération et des renforcements de capacités précédents au Mali comprennent:

- La nécessité d'assurer une identification et une programmation approfondie des projets/programmes afin d'en assurer l'intégration efficace dans les stratégies et politiques sectorielles développées lors de l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté;
- L'importance d'assurer – à travers la formation, l'organisation de séminaires et d'ateliers et la participation à des conférences – une connaissance suffisante des procédures et politiques de l'UE et des dernières évolutions des thématiques du développement durable;
- L'importance de mieux communiquer sur le partenariat Mali-Union européenne afin d'assurer la visibilité des actions de l'Union européenne au Mali.

3.5. Logique d'intervention

Cette CF vise à renforcer les capacités institutionnelles et individuelles d partenaires nationaux à conduire des réformes et à les mettre en œuvre, particulièrement dans les domaines d'intérêt communs avec l'UE. Cette capacité institutionnelle renforcée permettra une amélioration du partenariat UE-Mali dans l'intérêt des deux parties (*Impact*).

Les conséquences attendues (*Outcomes*) de cette CF sont des progrès mesurables et tangibles dans les domaines prioritaires identifiés dans le PIM/ PCE et les TEI. La réalisation des produits (*outputs*) énumérés ci-dessus contribuera à la réalisation des *outcomes* qui incluent donc une amélioration du partenariat UE-Mali et une gestion et coordination de l'aide renforcée.

3.6. Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Résultats	Chaîne de résultats Principaux résultats attendus	Indicateur	Valeurs de référence	Valeurs cibles	Sources de données	Hypothèses
Impact	Contribuer à une mise en œuvre efficace et efficiente du partenariat Mali-UE et aux objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté au Mali.	1. Taux d'incidence de pauvreté dans le pays 2. Taux d'incidence de corruption dans l'administration 3. Existence d'un dialogue sectoriel État - société civile pour un développement inclusif et durable dans les secteurs ciblés 4. Existence d'un dialogue public-privé	1. Situation en 2021 2. Situation en 2021 3. Dialogue faible 4. Dialogue faible	1. Amélioration 2. Amélioration 3. Dialogue sectoriel État - société civile structuré 4. Dialogue public-privé structuré	1 Rapport de mise en œuvre du CREDD	<i>Non applicable</i>
Effet direct 1	1. Le partenariat Mali-UE est conçu et mise en œuvre de manière efficace et efficiente, prend pleinement en compte le contexte local et les questions transversales, y compris le genre et l'environnement	1.1 Nombre d'assistance technique (AT) mis en place 1.2 Nombre d'études financés 1.3 Nombre de formations sensibles au genre 1.4 - Nombre d'analyses de genre sectorielles réalisées ou mises à jour (si elles ont plus de 5 ans) et transmises au siège	Point de départ : 0	1.1 : 2 1.2 : 2 1.3 : 1 1.4 : 1	1.1 Rapport progrès et EAMR 1.2 Rapport progrès et EAMR 1.3 Rapport progrès et EAMR	- Stabilité politique du pays bénéficiaire - Conditions sécuritaires permettant les interventions au Mali - Cadre de dialogue mis en place à l'endroit des OSC
Effet direct 2	2. La coordination et la gestion de l'aide au Mali sont améliorées	2.1 Nombre de séminaires/formations 2.2 Nombre de personnes formées (f/h)	Point de départ : 0	2.1 : 2 2.2 : 50	2.1 Rapport progrès et EAMR 2.2 Rapport progrès et EAMR	
Produit 1 Lié à l'effet direct 1	1.1 Les OSC sont renforcées et apportent une contribution de qualité dans les documents de	1.1.1 Nombre d'OSC appuyées		À définir	1.1.1 Rapport progrès et EAMR	

	politique publique et un plaidoyer dans les secteurs couverts par la Programmation conjointe	1.1.2 Nombre de politiques publiques commentées par les OSC 1.1.3 Nombre de plaidoyers effectués par les OSC 1.1.4 Nombre d'OSC de défense des droits des femmes financé			1.1.2 Rapport progrès et EAMR 1.1.3 Rapport progrès et EAMR	- Stabilité politique du pays bénéficiaire - Conditions sécuritaires permettant les interventions au Mali - Cadre de dialogue mis en place à l'endroit des OSC
Produit 2 Lié à l'effet direct 1	1.2 L'appui au secteur privé est amélioré et renforcé	1.2.1 Nombre d'entreprises européennes appuyées 1.2.2 Nombre d'objectifs du PEI et FEDD+ appuyés	Point de départ : 0	À définir	1.2.1 Rapport progrès et EAMR 1.2.2 Rapport progrès et EAMR	
Produit 3 Lié à l'effet direct 1	1.3 La communication et la visibilité des actions de l'UE au Mali est assurée	1.3.1 Nombre d'actions de communication/ visibilité financé par l'action	Point de départ : 0	À définir	1.3.1 Rapport de communication	
Produit 4 Lié à l'effet direct 1	1.4 Le plan d'audit de la délégation est mis en œuvre	1.4.1 Nombre de projets audités	Point de départ : 0	À définir	1.4.1 Rapports d'audit des projets	
Produit 5 Lié à l'effet direct 1	1.5 Le plan du suivi et d'évaluation est mis en œuvre	1.5.1 Nombre de projets visités 1.5.2 Nombre d'évaluations de projets effectuées	Point de départ : 0	À définir	1.5.1 Rapports de suivi projets 1.5.2 Rapports d'évaluations de projets	
Produit 1 Lié à l'effet direct 2	2.1 La capacité des institutions nationales est renforcée dans l'appui à la mise en œuvre du PIM 2021-2027/ NDICI Global Europe, des Team Europe Initiatives et de la Programmation conjointe	2.1.1 Nombre d'institutions nationales appuyées	Point de départ : 0	À définir	2.1.1 Rapport de suivi du NDICI, du MIP et de la PCe	
Produit 2 Lié à l'effet direct 2	2.2 Un secrétariat pour la Programmation conjointe européenne est mis en place	2.2.1 Nombre d'appuis apportés par le secrétariat PCe	Point de départ : 0	À définir	2.2.1 Rapport de suivi de la PCe	
Produit 3 Lié à l'effet direct 2	2.3 Le suivi et la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD) et de la réforme de la gestion des finances publiques sont améliorés	2.3.1 Nombre de réformes GFP mis en place 2.3.2 Nombre d'objectifs du CREDD atteints	Point de départ : 0	À définir	2.3.1 Rapport de mise en œuvre du CREDD 2.3.2 Rapport de mise en œuvre du CREDD	

4. MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1. Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le Mali.

4.2. Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3. Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

Non applicable.

4.4. Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE³.

4.4.1. Gestion directe (subventions)

Subventions: (Gestion directe)

4.4.1.1 Subventions aux organisations de la société civile (OSC)

a) Objet des subventions

Les subventions contribueront à l'atteinte de l'objectif spécifique 1 soit « mettre en œuvre de manière efficace et efficiente le programme de partenariat Mali-UE en tenant compte du contexte local et des questions transversales, y compris le genre et l'environnement » afin de réaliser le produit 1.1 soit « Les OSC sont renforcées et apportent une contribution de qualité dans les documents de politique publique et un plaidoyer dans les secteurs couverts par la Programmation conjointe, ainsi que par rapport aux thèmes transversaux.

b) Type de demandeurs visés

Des contrats de subvention seront attribués aux acteurs de la société civile malienne afin de renforcer leurs capacités et de faciliter leur contribution dans l'élaboration et la révision de documents de politique publique ainsi que pour des actions de plaidoyer. Plus particulièrement, il s'agit de faitières ou de réseaux d'OSC qui ont vocation à renforcer les capacités de leurs associations membres, qui ont une expérience de contribution aux processus d'élaboration des politiques publiques et qui connaissent les thèmes prioritaires des dialogues sectoriels entre le gouvernement et la société civile. Cet appui s'inscrit dans la continuité du programme HIBISCUS et dans la complémentarité des appuis de la ligne thématique CSO.

4.4.1.2 Subvention au CIEM

a) Objet de la subvention

La subvention contribuera à l'atteinte de l'objectif spécifique 1 soit « mettre en œuvre de manière efficace et efficiente le programme de partenariat Mali-UE en tenant compte du contexte local et des questions transversales, y compris le genre et l'environnement » afin d'atteindre le résultat 1.2 soit « améliorer et renforcer l'appui au secteur privé et

³ www.sanctionsmap.eu. Please note that the sanctions map is an IT tool for identifying the sanctions regimes. The source of the sanctions stems from legal acts published in the Official Journal (OJ). In case of discrepancy between the published legal acts and the updates on the website it is the OJ version that prevails.

notamment aux entreprises européennes notamment avec de l'assistance technique et par la réalisation d'études sectorielles.

b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions au CIEM, à cause d'un monopole de droit ou de fait conformément à l'article 195(c) FR du règlement financier.

Le Conseil des Investisseurs Européens au Mali (CIEM) : Pour appuyer le secteur privé et atteindre les objectifs de l'action, la Délégation a identifié le CIEM qui est la seule association présente au Mali qui représente les intérêts des entreprises européennes. Le CIEM a été créé en 2004 et il a acquis désormais une expérience et connaissance très importante du secteur privé au Mali, de ses enjeux, ses forces et ses faiblesses. Il a un dialogue régulier avec le Gouvernement et il est membre du Conseil National du Patronat du Mali (association qui représente les entreprises formelles maliennes). Ainsi, le CIEM est le seul organisme au Mali qui joue ce rôle d'organisation représentant le secteur privé européen et donc le plus indiqué pour atteindre le résultat 1.2.

4.4.1.3 Subvention au ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale (MAECI)

a) Objet de la subvention

La subvention contribuera à l'atteinte de l'objectif spécifique 2, soit « améliorer la coordination et la gestion de l'aide au Mali » afin d'atteindre le résultat 2.1 soit « le renforcement des capacités des institutions nationales dans la gestion de l'aide et de la coopération. »

b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions au Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale (MAECI), à cause d'un monopole de droit ou de fait conformément à l'article 195(c) FR du règlement financier. Le MAECI a assuré la fonction d'Ordonnateur national du FED (sa Direction Europe assurant le rôle d'Ordonnateur National délégué) et à ce titre continuera le suivi des projets FED en cours jusqu'à leur clôture à travers sa structure dédiée : la Cellule de l'Ordonnateur National du FED (CONFED). Le MAECI-Direction Europe restera le point d'entrée au niveau du Gouvernement pour la mise en œuvre de la coopération entre le Mali et l'UE notamment dans le cadre du PIM par la mise en place d'une nouvelle structure dédiée. Une partie de l'appui à cette structure pourra au besoin bénéficier au Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA) ou à une autre structure de coordination de l'aide internationale pour une meilleure intégration de la programmation conjointe et une meilleure prise en compte des autres appuis extérieurs.

c) Exception à la non-rétroactivité des frais

La Commission autorise la reconnaissance des frais supportés à compter du 01/01/2022 pour ce contrat de subvention. Cela se justifie par la nécessité d'assurer la continuité des projets/programmes FED, sachant que le soutien actuel à la Direction Europe du MAECI à travers sa structure dédiée : la CONFED (DP4) se termine le 31/12/2021.

4.4.1.4 Subventions aux institutions nationales en charge du contrôle des fonds publics

a) Objet des subventions

Les subventions contribueront à l'atteinte de l'objectif spécifique 2, soit « améliorer la coordination et la gestion de l'aide au Mali », afin d'atteindre le résultat 2.3 soit « appuyer le suivi et la bonne mise en œuvre du CREDD et la réforme de la gestion des finances publiques en matière de renforcement de l'analyse qualitative (mais aussi quantitative) des indicateurs collectés annuellement ainsi que la coordination de partenaires techniques et financiers (Groupe Exécutif de Coordination - GEC et autres cadres.) ». Ces subventions permettront de poursuivre l'appui apporté à la réforme de la gestion des finances publiques du pays, dans un objectif de bonne gouvernance à travers la mobilisation d'expertise et la réalisation d'études structurantes. Enfin, l'intégration des questions transversales dans le processus budgétaire pourra également être appuyé.

b) Type de demandeurs visés

Les institutions nationales en charge du contrôle des fonds publics (dont de façon indicative la section des comptes de la Cour Suprême, le Bureau Du Vérificateur Général (BVG), l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite (OCLEI), la Cellule Nationale De Traitement Des Informations Financières (CENTIF), etc.).

c) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, les subventions peuvent être octroyées sans appel aux institutions nationales en charge de contrôle des fonds publics, à cause d'un monopole de droit ou de fait conformément à l'article 195(c) FR du règlement financier.

Les institutions nationales en charge du contrôle des fonds publics bénéficient d'un monopole de fait en matière de contrôle de l'administration publique.

4.4.2. Gestion directe (passation de marches)

Des contrats de services contribueront à l'atteinte des objectifs spécifiques 1 et 2 et plus spécifiquement l'atteinte des résultats 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 2.1, 2.2 et 2.3.

Objet : Renforcement des capacités des institutions nationales ; appui à la mise en œuvre de la réforme des finances publiques et du CREDD ; Assistance technique dans le cadre de la mise en œuvre du PIE/ FEDD+ et du dialogue public-privé, du secrétariat PCe et renforcement de la société civile ; Communication-visibilité/ Plan d'audit/Plan de suivi et évaluation de la Délégation.

4.5. Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

4.6. Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Implementation modalités – cf. section 4.4 :	
Objectif 1 La mise en œuvre du partenariat Mali-UE composé de	2 900 000
Produit 1.1– Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1	100 000
Produit 1.2 – Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1	200 000
Produits 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 - Passation de marché (gestion directe) - cf. section 4.4.2	2 600 000
Objectif 2 La coordination et gestion de l'aide au Mali composé de	3 100 000
Produit 2.1- Subventions (gestion directe) cf. section 4.4.1	400 000
Produit 2.3 - Subventions (gestion directe) cf. section 4.4.1	1 000 000
Produits 2.1, 2.2, 2.3 - Passation de marché (gestion directe) - cf. section 4.4.2	1 700 000
<i>Subventions – enveloppe totale de la section 4.4.1: 1.700.000 EUR</i>	
<i>Passation de marché enveloppe totale de la section 4.4.2⁴: 4.300.000 EUR</i>	
Évaluation – cf. section 5.2	0
Audit – cf. section 5.3	
Totaux	6 000 000

4.7. Structure organisationnelle et responsabilités

Cette action sera gérée et mise en œuvre par la Délégation de l'UE au Mali.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

5. MESURE DE PERFORMANCE

5.1. Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et résultats directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données.

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action sera assuré par les services de la Délégation de l'UE au Mali.

⁴ In order to avoid details on budgets for individual contracts, it is sufficient to indicate the total envelop for procurement. If budgets for individual contracts are public, tenderers tend to orientate themselves on them and not on the terms of reference.

5.2. Évaluation

Compte tenu de la nature de l'action, aucune évaluation ne sera effectuée pour cette action ou ses composantes. Les besoins d'évaluation seront assurés par le biais de l'OS1, output 1.5.

Au cas où une évaluation n'est pas prévue, la Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une telle évaluation pour des raisons dûment justifiées.

5.3. Audits et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Les besoins d'audit seront assurés par le biais de l'OS1, output 1.4.

6. COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Dans le cas de la Délégation de l'UE AU Mali, une stratégie de communication et de visibilité existe déjà et pourra être mise à jour et complétée par un plan de communication stratégique.

Les activités de communication stratégique et de diplomatie publique visent la population malienne ainsi que les partenaires institutionnels maliens ou tiers présents au Mali, suivant l'approche décrite à la section 3 concourant au produit 1.3.

Les modalités de mise en œuvre (passation de marchés) sont décrites à la section 4.4.2. Il est envisagé qu'un contrat de communication et de visibilité puisse être conclu au titre d'un contrat-cadre.

APPENDICE 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention⁵ (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

La présente Action est identifiée comme:

Niveau Action		
<input type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente: tous les contrats pour cette Action
Groupe d'actions		
<input type="checkbox"/>	Groupe d'Actions	Références des Actions (CRIS#/OPSYS#):
Niveau Contract		
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	
	(...)	
<input type="checkbox"/>	Groupe de contrats 1	

⁵ [ARES \(2021\)4204912](#) - For the purpose of consistency between terms in OPSYS, DG INTPA, DG NEAR and FPI have harmonised 5 key terms, including 'action' and 'Intervention' where an 'action' is the content (or part of the content) of a Commission Financing Decision and 'Intervention' is a coherent set of activities and results which constitutes an effective level for the operational follow-up by the EC of its operations on the ground. See more on the [concept of intervention](#).